



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes

Question écrite n° 6280

Texte de la question

M Pierre Mauger appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur l'importance du trafic routier en France, puisque 70 p 100 des marchandises et 90 p 100 des voyageurs sont transportés par la route. Il lui signale que nombreux sont les pays voisins (Allemagne fédérale, Pays-Bas, Suisse, Autriche) qui, pour améliorer et étendre leur réseau routier, financent les travaux en y affectant une quote-part de la taxe des carburants. Il lui demande s'il envisage d'adopter de semblables dispositions, et si une réflexion a été engagée dans son ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est convaincu de la nécessité d'accomplir un effort budgétaire pour assurer le développement des infrastructures routières et d'inscrire cet effort dans la durée, comme en témoignent ses récentes décisions dans ce domaine. Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, le comité interministeriel d'aménagement du territoire du 17 novembre dernier a décidé de consacrer 23,5 milliards de francs de crédits d'Etat aux volets routiers des contrats entre l'Etat et les régions pour la période 1989-1993. Ainsi, y compris l'apport des régions et des autres collectivités territoriales, estime à 30 milliards de francs, l'enveloppe des investissements programmes dans le cadre de ces contrats passera de 34,2 milliards de francs au cours du IXe Plan à 53,5 milliards de francs pendant le Xe. Parallèlement, l'Etat poursuivra seul la modernisation, sous forme d'autoroutes, des RN 9 et 20, en y affectant 1 220 millions de francs par an. Au total, les ressources budgétaires destinées à la modernisation du réseau routier national seront accrues de plus de moitié au cours des cinq prochaines années. Ces moyens sont garantis par l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis des régions, qui constitue certainement la meilleure assurance comme le montre l'exemple du Plan précédent. Par ailleurs, le schéma directeur routier national sera révisé pour inclure 739 kilomètres d'autoroutes concédées nouvelles ; en raison des résultats favorables des sociétés concessionnaires, le programme autoroutier pourra se réaliser rapidement et régulièrement au rythme d'environ 300 kilomètres par an.

Données clés

Auteur : [M. Mauger Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6280

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3527